

MAIRIE
DE
REPLONGES



Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 23 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 16 septembre 2022, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération
D472022

Nombre de membres en

Exercice : 27
Présents : 22
Votants : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël Maires-Adjoints,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –
Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN
Nadine – M. DEVEYLE Alain – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno –
M. NILLOON Christophe – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence –
Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien –
M. BERRY David – Mme JOLY Christelle – Mme BONNAT Laura –
M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. MONTERRAT Franck a donné pouvoir à
M. BERRY David, M. ALBENQUE Christophe a donné pouvoir à M. RETY Jean-
Pierre

Date de la convocation :
16/09/2022

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, lui donnant délégation pour la durée de son mandat, pour prendre et exécuter en son nom certaines décisions, sans consultation préalable du Conseil Municipal.

Création d'un branchement d'eau potable - bâtiment technique

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la création d'un branchement d'eau potable pour le bâtiment destiné aux services techniques pour un montant de 740.00 € HT soit 888.00 € TTC auprès de l'entreprise SADE.

Laveuse – Complexe Limorin

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour le remplacement de la laveuse au Complexe Limorin pour un montant de 13 735.00 € HT soit 14 009.70 € TTC auprès de la société FCH.

Fermetures – Mairie et logement communal

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour le remplacement des fermetures à la mairie et à la cure dans le logement loué à un particulier pour un montant de 63 000.00 € HT soit 75 600.00 € TTC auprès de l'entreprise Cruz Fermetures.

Ordinateurs portables - Ecole

Afin de faciliter l'utilisation des vidéoprojecteurs installés à l'école maternelle, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture de quatre ordinateurs portables pour l'école pour un montant de 3 824.00 € HT soit 4 588.80 € TTC auprès de Partner informatique.

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20220923-D472022-DE
Date de réception préfecture : 28/09/2022

Mise à niveau des tampons d'assainissement – RD 933

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la mise à niveau de treize tampons d'assainissement sur la RD 933 pour un montant de 5 317.00 € HT soit 6 380.40 € TTC auprès de l'entreprise DE GATA.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 26 septembre 2022



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX